

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 09179
Numéro SIREN : 552 091 795
Nom ou dénomination : BRED BANQUE POPULAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2024 sous le numéro de dépôt 47252



1DP/2024/03/58/52

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

N° R.G. : 2024019497
N° Sous-répertoire : 2024000020
N° Gestion : 1955B09179
N° SIREN : 552091795 RCS de Paris

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

28 MARS 2024

Sous le N° :

47252 MB

ORDONNANCE

Nous, président du tribunal de commerce de Paris,

A la requête de :

SA BRED BANQUE POPULAIRE

Nommons : *M. Alain ABERGEL*

Demeurant : *143 rue de la Pompe - 75116 Paris*

En qualité d'Expert

Disons que ce mandat de justice, confié à l'expert à titre strictement personnel compte tenu de ses compétences, ne peut en aucun cas être sous-traité.

En cas de contestation sur le devis de l'expert, celle-ci pourra être soumise à notre appréciation soit pour révision du devis, soit pour dessaisissement de l'expert désigné et nomination éventuelle d'un autre expert.

Disons que l'expert communiquera aux organes de direction, de surveillance ou de contrôle (le cas échéant) des sociétés concernées une attestation d'indépendance et d'impartialité pour exécuter sa mission. La présente nomination ne prendra effet qu'à dater de la délivrance de ce document.

Disons qu'à la fin de sa mission, l'expert nous adressera ce document selon les modalités décrites dans la lettre qui lui a été adressée.

Disons que l'expert disposera d'un délai qui ne pourra pas être inférieur à trente cinq jours pour exécuter sa mission, et ce, à compter de la date de la présente ordonnance.

Disons qu'en cas d'empêchement, l'expert nommé devra, sans délai, se désister et nous aviser de sa décision ainsi que la société requérante, afin de procéder immédiatement à la désignation d'un expert en remplacement.

Disons que l'expert nous exposera l'accomplissement de sa mission après avoir invité les dirigeants à nous faire part de leurs éventuelles remarques et observations sur celle-ci.

Disons qu'une copie de la présente ordonnance sera déposée par le greffier au dossier de la société, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Liquidons les dépens de la présente ordonnance à la somme de 33,19 € (dont TVA 4,55 €).

Le greffier,

G. GEOFFROY

gg



Fait à Paris le *26 mars 2024*
Le président du Tribunal
Pour le Président
Le Délégué général
M. MICHEL TEYTU

M. Teytu



AC/2024/04/72/59.01



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

**REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES**

Dénomination : BRED BANQUE POPULAIRE

Numéro RCS : 552 091 795

Numéro Gestion : 1955B09179

Forme Juridique : Société coopérative de banque
populaire à forme anonyme

Adresse : 18 QU DE LA RAPEE
75012 PARIS

Numéro du Dépôt : 2024R047252 (2024 47259)

Date du Dépôt : 28/03/2024

- Type d'acte : Ordonnance
Nomination d'expert

Date de l'acte : 26/03/2024

fait à Paris, le 28 mars 2024